

# LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP) DES PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU SECTEUR DU BÂTIMENT (PMCB)

OÙ EN EST-ON ? QUE FAUT-IL EN ATTENDRE ?

Club Métiers Déconstruction

20 octobre | 9h30 – 12h30 | CAP AMPÈRE EDF, 1 place Pleyel, 93200 Saint Denis, Salle E00-128

# Programme

## Introduction

**Cyrille BLARD**, Co-Président du Club Métiers Déconstruction, Référent Économie circulaire, SNCF Réseau

## Quizz sur la REP PMCB

**Benjamin VINCENT**, Chef de projet Économie circulaire et Reporting RSE/ESG, ORÉE

**Anna COLIN**, Chargée de mission Économie circulaire, ORÉE

**Nathan DEBAILLEUL**, Chargé de mission Économie circulaire, ORÉE

## Présentation de l'arrêté du 10 juin 2022 portant cahier des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à REP PMCB

**Mohamedou BA**, Ingénieur Économie circulaire, Référent déchets du BTP et DAE, ADEME

## Table ronde des éco-organismes

**Jérôme d'ASSIGNY**, Directeur des Affaires publiques, de la relation aux Collectivités et à la maîtrise d'ouvrage Chantiers, Valobat

**Elodie RIVIERE**, Responsable des relations institutionnelles, Valdelia

**Fabien CAMBON**, Directeur Technique Innovation, Ecomobilier

**Mathieu HIBLOT**, Directeur Technique, Innovation et Relations institutionnelles, Ecominéro



# INTRODUCTION

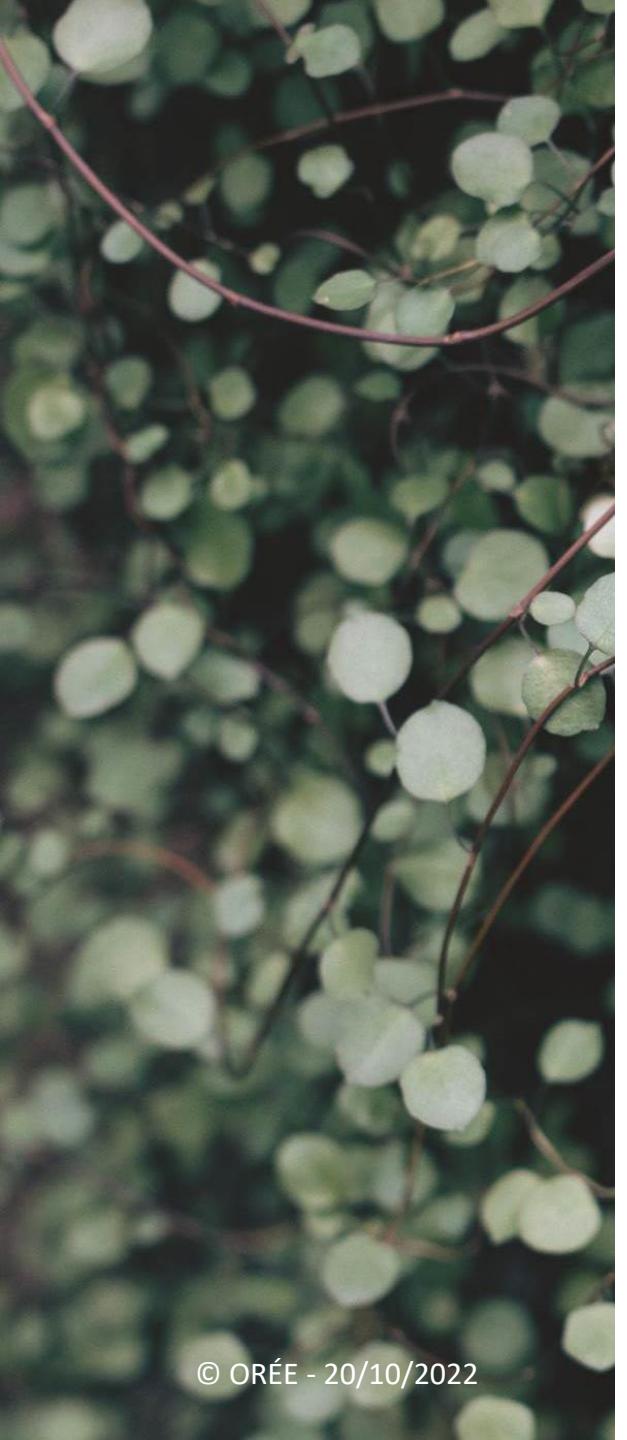
Cyrille BLARD, Co-Président du Club Métiers Déconstruction, Référent Économie circulaire, SNCF Réseau



# QUIZZ SUR LA REP PMCB

Benjamin VINCENT, Chef de projet Économie circulaire et Reporting RSE.ESG, ORÉE

Anna COLIN, Chargée de mission Économie circulaire, ORÉE



## ***Questions – réponses***



# PRÉSENTATION DE LA REP PMCB

Mohamedou BA, ingénieur économie circulaire, référent déchets BTP et DAE, ADEME



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# REP PMCB

## « Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment » **Présentation de l'arrêté cahier de charges**

*20 octobre 2022*

Mohamedou BA - ADEME IDF  
Lenaïg LIJEOUR et Florence  
GODEFROY – DSREP ADEME

orée

# Rappels chiffres clés

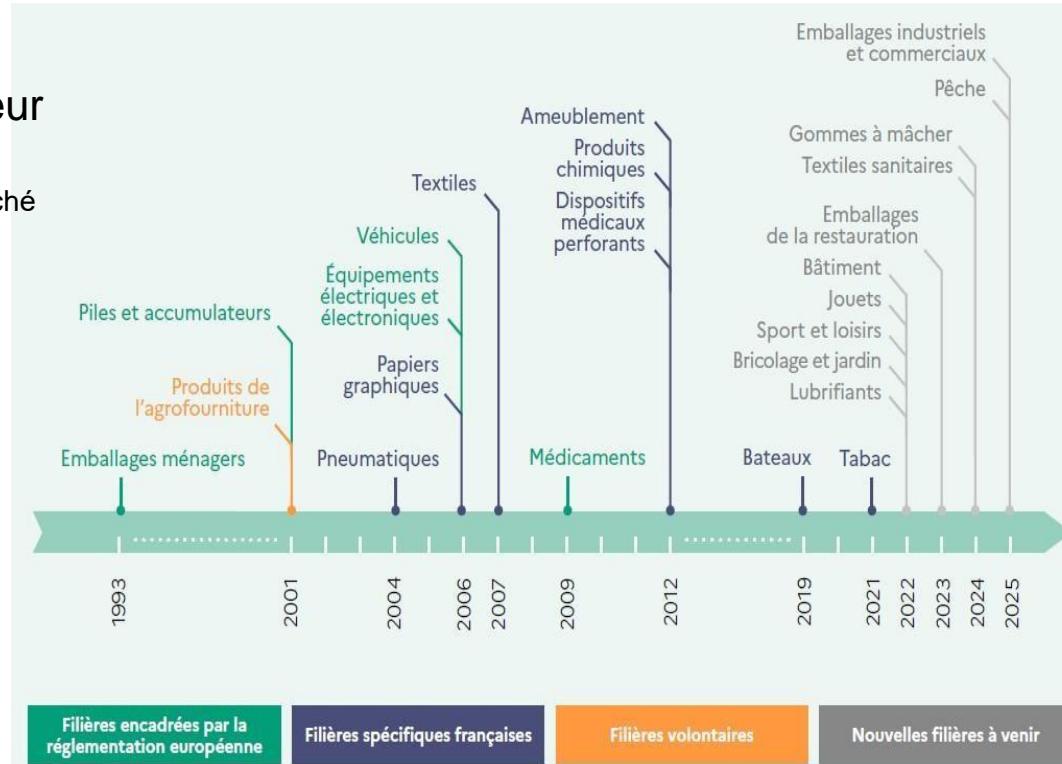
- Le secteur du bâtiment représente 42 Mt/an de déchets
- 75% de déchets inertes (30 millions de tonnes), 23% de DNDNI (10 millions) et 2% de déchets dangereux
- Provenance: 51% des chantiers de démolition, 36% des chantiers de rénovation/réhabilitation et 13% construction neuve
- Le taux de valorisation: 67% mais très hétérogène selon les flux:
  - Les déchets inertes sont en majorité renvoyés en remblaiement
  - Les déchets du second œuvre sont valorisés à 25%

## Triple enjeu pour la filière bâtiment

- Renforcer la collecte des déchets
- Faciliter leur reprise
- Lutter contre les dépôts sauvages

# Rappels: principe et historique de la REP

- Principe du pollueur – payeur
- Acteurs:
  - Producteur ou metteur sur le marché
  - Détenteur de déchets
  - Consommateur,
  - ...
- Eco-contribution



# Etapes de mise en place

2020 Loi AGEC, travaux de préfiguration ADEME

2021 Phase de concertation avec les acteurs

2022

➤ **Publication des textes réglementaires :**

- **Décret** du 31 décembre 2021 publié au JO le 01/01/2022 relatif à la REP PMCB:

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044806344>

- **Arrêté** du 10 juin 2022 portant **cahier des charges d'agrément** :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045940429>

- Avant fin 2022: avis aux producteurs – liste des produits concernés par la REP PMCB

➤ **Agrément des éco-organismes (EO) :**

- 4 dossiers déposés cet été, agréments délivrés en octobre 2022

- 2 mois après agrément 2<sup>nd</sup> EO : dépôt demande d'agrément de l'organisme coordonnateur (à créer)

2023

Mise en œuvre opérationnelle (**avec progressivité**)

# Décret : périmètre de la REP PMCB

**2 catégories d'agrément:** produits et matériaux de construction constitués **majoritairement en masse** de :

## Catégorie 1 : minéraux

(sauf verre, laines minérales et plâtre)

- a. Béton et mortier
- b. Chaux
- c. Pierre types calcaire, granit, grès et laves
- d. Terre cuite ou crue
- e. Ardoise
- f. Mélange bitumineux, hors membranes bitumineuses
- g. Granulat, hors béton/mortier et terre cuite
- h. Céramique
- i. Autres

## Catégorie 2 : autres produits et matériaux

- a. Métal
- b. Bois
- c. Mortiers, enduits, peintures, vernis, résines (avec contenant)
- d. Menuiseries comportant du verre, parois vitrées
- e. Plâtre, hors mortiers et enduits
- f. Plastique
- g. Membranes bitumineuses
- h. Laine de verre
- i. Laine de roche
- j. Produits d'origine végétale, animale, autres

+ produits interdits à la vente avant le 01/01/22 (dont amiante)

## Les produits exclus du champ d'application

Les produits suivants ne sont pas concernés par la REP Bâtiment :

- Les terres excavées ;
- Les outils et équipements techniques industriels ;
- Les installations nucléaires définies à l'[article L.593-2](#) ;
- Les monuments funéraires.

# Etat d'avancement de la REP PMCB

- Agréments délivrés et notifiés aux quatre éco-organismes **jusqu'au 31/12/2027**

 Cat 2

 Cat 2  
ecomaison

 Cat 1 & 2

 Cat 1  
écominéro

- Publication des barèmes des éco-contributions le 10 octobre 2022, lancement des campagnes d'adhésion et de signature des points de reprise
- Création de l'éco-organisme coordonnateur (2 mois), proposition d'un maillage (10 mois) en concertation avec les Régions et autres EPCI
- 1<sup>er</sup> janvier 2023:
  - Déclaration des tonnages PMCB (en 2024 pour les tonnages 2023),
  - Démarrage de la reprise sans frais des déchets collectés séparément

# Arrêté cahier des charges d'agrément

Pour les éco-organismes, il indique :

- Les **travaux et études** obligatoires
- Les **objectifs quantitatifs** à atteindre (réemploi/réutilisation, collecte, recyclage/valorisation)
- La **progressivité**, notamment de la reprise sans frais
- Les sujets qui doivent être traités de façon **conjointe ou cohérente** sous égide de l'organisme coordonnateur
- Certains points du décret précisés

Pour l'organisme coordonnateur :

- Coordination de travaux entre les EO (études, campagnes d'information, maillage, traçabilité, ...)
- Service de guichet unique pour les usagers
- Répartition des obligations de collecte des déchets de PMCB (équilibrage) dont dépôts sauvages / déchets de catastrophes

# Schéma de collecte REP PMCB

## Détenteurs

Entreprises de travaux  
(démolition, rénovation,  
construction)  
Artisans, particuliers

### Collecte Reprise sans frais sous conditions de tri

#### Reprise *chez le détenteur* :

Sur chantier si  
déchets > 50m<sup>3</sup>  
si stockage < 40m<sup>2</sup>

Déchets regroupés sur  
site de l'entreprise

#### Apport par les détenteurs

Déchetteries publiques

Déchetteries privées

Distributeurs

Autres  
(ex: plateformes inertes)

Obligations de maillage  
+ zones de réemploi

### Tri « 7 flux »:

- Plâtre
- Fractions minérales
- Bois
- Métal
- Plastique
- Verre
- (Carton)

[Décret 2021-950 du 16/07/2021](#)

### « Collecte conjointe »

Plusieurs flux en mélange parmi:

- Fractions minérales
- Bois
- Métal
- Plastique
- Verre
- (Carton)

**SAUF Plâtre**

*Sous condition de performances*

### Autres déchets du bâtiment

(matériaux non séparables,  
laines de verre, moquettes, ...)

### Déchets dangereux:

- Déchets d'amiante\*
- Autres déchets dangereux

### Autres tris plus exigeants

facultatifs avec compensation  
financière

SPGD: déchets « en mélange » avec  
d'autres filières (ex: benne bois)  
*Sous condition de performances*

Produits/matériaux en vue du réemploi/réutilisation

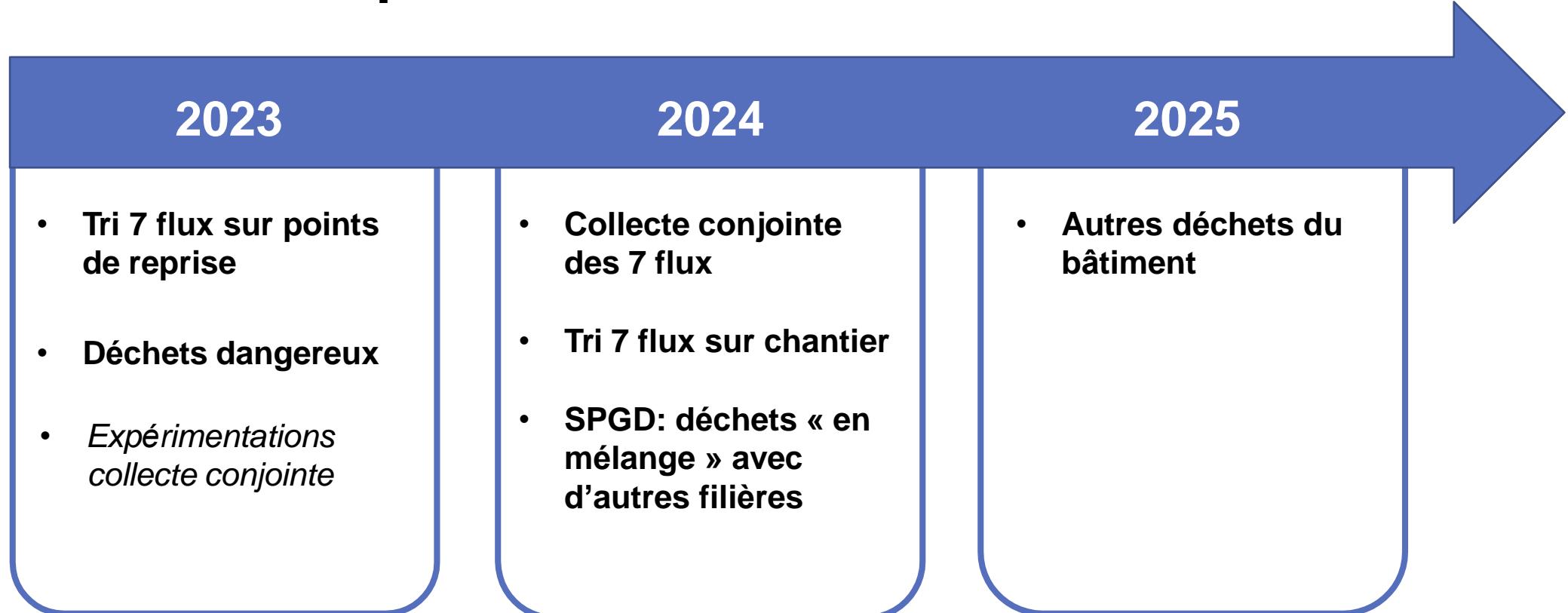


# Schéma de collecte REP PMCB

- Reprise sans frais des déchets collectés séparément
  - Une collecte séparée s'appuie sur le tri 7/8 flux
  - Possibilité de collecte conjointe (à compter de 2024)
- Lieux de reprise
  - Chantiers > 50 m<sup>3</sup>
  - Points d'apport volontaires (déchèt. pro, publique, distributeurs)
  - Entreprises du bâtiment
- Densification du maillage des points de reprise
- Couverture des coûts (=soutien financier) de toute personne qui reprend les déchets PMCB – ouvert à toutes les personnes qui accepte les conditions du contrats-types
- Traitement : fonctionnement mixte possible (opérationnel ou financier)

# Progressivité de la reprise sans frais

A partir de



# Maillage territorial

## Décret:

Création d'un réseau de points de maillage:

- A 10km en moyenne du lieu de production de déchets, ou 20km selon la zone d'emploi
- Accueillant tous les flux de déchets
- Avec une zone de réemploi
- 50% acceptant les déchets dangereux
- **En concertation avec les collectivités**

## Précisions cahier des charges:

- 20km si densité population et % emplois dans la construction de la zone d'emploi < moyenne nationale
- Chaque particulier ou professionnel doit pouvoir accéder à un point de maillage à 10km en moyenne (ou 20km), sachant qu'un point de maillage peut accepter uniquement les particuliers ou les pro ou les deux

## Travaux

Elaboration du projet de maillage

## Calendrier

10 mois après agrément

## Coordination

Oui

## Progressivité du déploiement

Mise en service des installations nouvelles ou réalisation des aménagements nécessaires

50% pour chaque région

100%

# Objectifs collecte, recyclage et valorisation

Objectif réglementaire de valorisation : 70% (loi TECV 2016, objectif européen) - Taux actuel : 67% avec des performances très inégales selon flux

## Catégorie 1 (minéraux) 30 millions tonnes

Année concernée (à compter de)	2024	2027
Taux de recyclage	35%	43%
Taux de valorisation (y compris le remblayage)	77%	88%

Collecte 82% 93%

## Catégorie 2 (hors minéraux) 10 millions tonnes

Année concernée (à compter de)	2024	2027
Taux de recyclage	39%	45%
Taux de valorisation	48%	57%

Collecte 53% 62%

## Objectifs de recyclage pour certains flux

Année concernée (à compter de)	2024	2027
Béton	60%	60%

Année concernée (à compter de)	2024	2027
Métal	90%	90%
Bois	42%	45%
Plâtre	19%	37%
Plastiques	17%	24%
Verre	4%	18%

Actuel  
90%  
41%  
16%  
17%  
3%

# Réemploi/réutilisation

**Objectif quantitatif : 5% d'ici 2028**

Année concernée (à compter de)	2024	2027
<b>Pourcentage minimal de PM CB usagés qui ont fait l'objet d'une opération de réemploi ou une opération de préparation en vue de la réutilisation</b>	2%	4%

Travaux	Calendrier	Coordination
Plan d'actions pour développer le réemploi-réutilisation, dont modalités de soutien financier des acteurs du réemploi	6 mois après agrément	Oui
Mise en place de zones de réemploi (obligatoire pour les points de maillage)	Cf progressivité du maillage	Oui
Evaluation des quantités de PMCB réemployés/réutilisation et révision possible de l'objectif	2024	Oui



# Eco-conception et plans de prévention

Travaux	Calendrier	Coordination
Etude relative aux critères de modulation (primes et pénalités): a minima réemploi, incorporation matière recyclée, absence de substances dangereuses	01/07/23	Oui
Application de modulations des contributions	01/01/24	Non
Plan d'actions pour développer la déconstruction sélective	sous 3 ans	Oui
Synthèse des plans de prévention et d'écoconception des producteurs	tous les 3 ans	Non



## Autres études prévues au CDC

- **Etude de caractérisation des déchets contenant des substances dangereuses** : qualifier et à quantifier la présence de polluants organiques persistants (POP) de retardateurs de flamme bromés (RFB) et d'autres substances dont l'usage est interdit, telles que les phtalates et le plomb dans les déchets issus de PMCB (*à remettre au + tard fin 2024*)
- **Etude sur le seuil de reprise sur chantier** : étude à réaliser en lien avec l'ADEME, concernant le seuil de la reprise sans frais des déchets collectés sur les chantiers. L'éco-organisme peut proposer au ministre chargé de l'environnement après avis du comité des parties prenantes une modification du seuil prévu afin de tenir compte des résultats de cette étude (*à remettre avant le 31 décembre 2023*)
- **Etude du gisement de déchets et révision des objectifs de collecte, de recyclage et de valorisation** : évaluation des quantités de déchets (prévue pour toute filière REP). Cette étude comporte une partie dédiée à l'évaluation du gisement de déchets de PMCB qui peuvent être qualifiés de dangereux (dont amiante, y compris lorsque les déchets ne font pas l'objet d'une prise en charge par l'éco-organisme) (*à remettre au + tard fin 2025*)

# Dépôts sauvages, déchets issus de catastrophes



Sujet transverse REP : étude ADEME à venir en 2023

→ Élaboration d'une méthodologie de caractérisation des dépôts sauvages afin d'identifier le poids des différentes filières REP dans ces dépôts



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Merci de votre attention !

Contacts ADEME

[florence.godefroy@ademe.fr](mailto:florence.godefroy@ademe.fr)

[lenraig.lijeour@ademe.fr](mailto:lenraig.lijeour@ademe.fr)

[mohamedou.ba@ademe.fr](mailto:mohamedou.ba@ademe.fr)

orée

# TABLE RONDE

**Jérôme d'ASSIGNY**, Directeur des Affaires publiques, de la relation aux Collectivités et à la maîtrise d'ouvrage Chantiers, Valobat

**Elodie RIVIERE**, Responsable des relations institutionnelles, Valdelia

**Fabien CAMBON**, Directeur Technique Innovation, Ecomobilier

**Mathieu HIBLOT**, Directeur Technique, Innovation et Relations institutionnelles, Ecominéro

## QUESTION #1

---

***Quelle est votre vision de la REP Bâtiment ?***

## QUESTION #2

---

*Quels seront les impacts de cette REP sur les métiers de la construction du secteur du bâtiment ?*

## QUESTION #3

---

***Comment renforcer l'éco-conception dans le secteur de la construction ? Selon vous, comment la REP va renforcer l'éco-conception des bâtiments ?***

## QUESTION #4

---

*Comment, selon vous, assurer un maillage du territoire suffisant, avec de points de reprise en fonction des besoins locaux ? Comment renforcer l'accessibilité des points de collecte en fonction des contraintes des professionnels ?*

## QUESTION #5

---

*Comment parvenir aux objectifs de recyclage, de réemploi et de réutilisation prévus par la REP ?*

## QUESTION #6

---

***Selon vous, que sera devenue la REP PMCB en 2050 ?***



## *Questions – réponses*

Prochaines séances

Club Métiers Déconstruction

# Le numérique dans les opérations de déconstruction

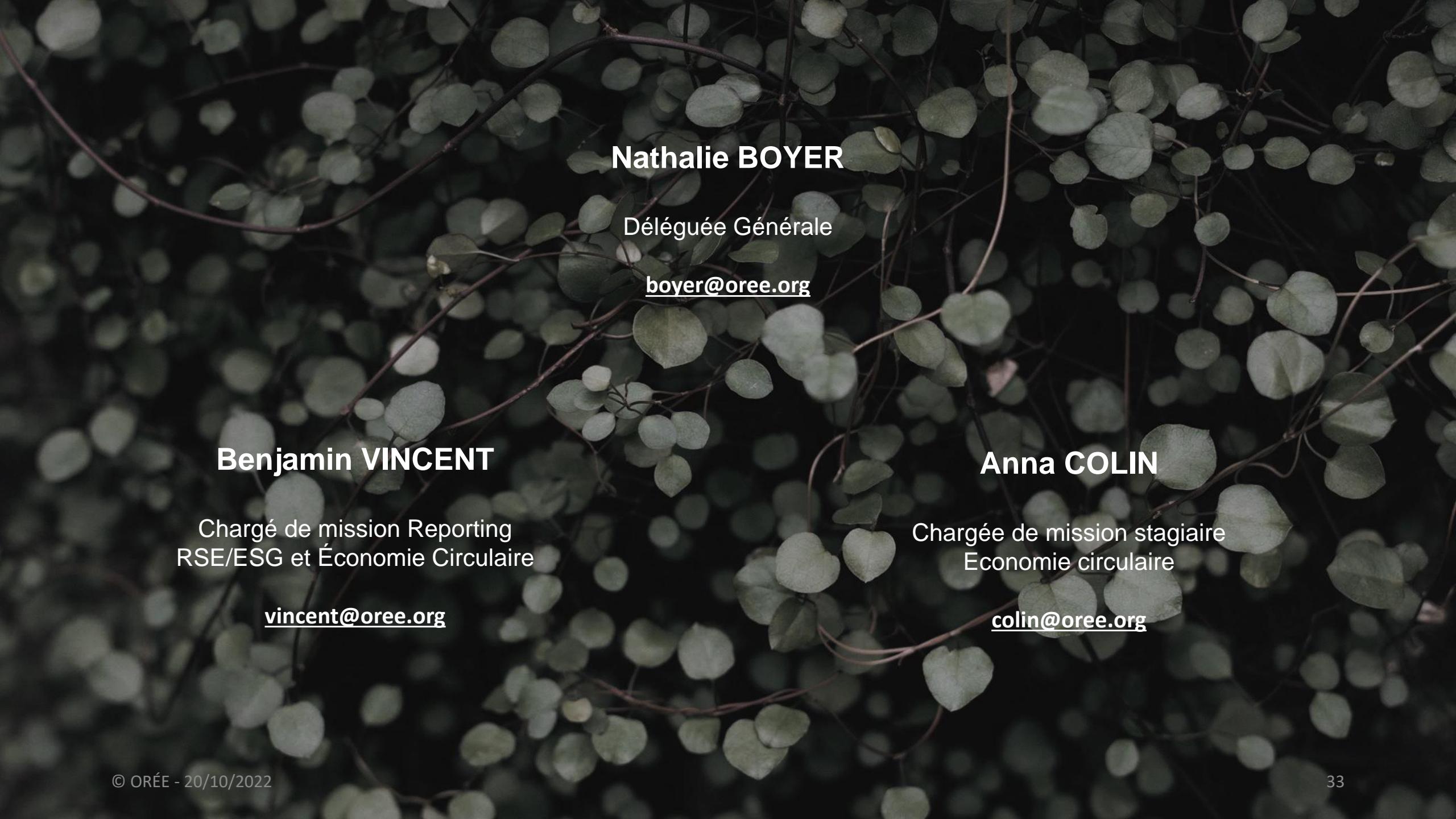
8 décembre 2022

Groupe de travail **Économie circulaire & sobriété : le 08/11 de 14h30 à 17h30 « Sobriété énergétique »**

Groupe de travail **Biodiversité & Stratégie de décisions et d'actions : le 09/11 de 14h30 à 17h30, 3<sup>e</sup> séance**

Groupe de travail **Reporting RSE/ESG : le 15/11 de 14h30 à 17h30 « Quel reporting pour le climat dans la CSRD ? »**

**Webinaire Collectivités sur les outils de planification pour les collectivités : le 17/11 de 14h30 à 16h**



**Nathalie BOYER**

Déléguée Générale

[boyer@oree.org](mailto:boyer@oree.org)

**Benjamin VINCENT**

Chargé de mission Reporting  
RSE/ESG et Économie Circulaire

[vincent@oree.org](mailto:vincent@oree.org)

**Anna COLIN**

Chargée de mission stagiaire  
Economie circulaire

[colin@oree.org](mailto:colin@oree.org)



orée